



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Title - Sujet besoins medicaux	
Solicitation No. - N° de l'invitation H3551-150951/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client H3551-150951	Date 2016-12-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-206-10066	
File No. - N° de dossier WPG-5-38100 (206)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-12-22	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tetrault, Renata	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg206
Telephone No. - N° de téléphone (204) 228-9032 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
H3551-150951/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
H3551-150951

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
WPG-5-38100

Buyer ID - Id de l'acheteur
WPG206
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La présente modification n° 003 est soulevée afin de répondre aux questions et pour modifier la Demande de Proposition H3551-150951/B comme suit :

Modifications

1. Veuillez consulter page 36, article 2., vi) and vii):
SUPPRIMER: vi) et vii)
INSÉRER: vi) Frais par atterrissage : Ces frais s'appliquent lorsque des atterrissages sont effectués à la demande de PACC et retour à la base après le complète des travaux.

Questions : Conférence des soumissionnaires

6. Quelle est la date prévue pour la passation du marché?
Réponse: février 2017

10. Les données historiques ou prévisionnelles du nombre de voyages par communauté peuvent-elles être fournies?

Réponse : Ce qui suit est fourni pour information. Cela n'implique pas une garantie. Environ 1 000 vols sont prévus au cours de la prochaine année.

Année	MCR	KYHR	Other	TOTALE
2012-2013	244	237	39	520
2013-2014	296	268	41	605
20145-2015	340	376		716

13. En ce qui a trait à l'article 2 de la page 36 « Application of Rates and Charges » (*Application des taux et des frais*), veuillez fournir des éclaircissements sur la définition de « Redevances aéroportuaires » (facturables) et de « Frais divers » (non facturables).

Réponse : Les frais aéroportuaires peuvent être chargés au prix coûtant au Canada ou à la région sanitaire de Mamawetan Churchill River en vertu du contrat (aucune majoration). Il appartient à l'entrepreneur de s'acquitter des autres frais divers (y compris, mais sans s'y limiter les services de manutention et de dégivrage au sol).

Questions et réponses supplémentaires

- 1) Est-il vraiment obligatoire que notre compagnie ait de l'expérience en matière de prestation de services complets d'évacuation médicale par voie aérienne, et non seulement d'autres services médicaux?
R) Oui, il est obligatoire que le soumissionnaire ait fourni des services d'évacuation médicale par voie aérienne pendant deux ans au cours des cinq dernières années.
- 2) L'aéronef à voilure tournante doit-il être disponible 365 jours, 24 heures par jour, sept jours sur sept ou seulement de façon saisonnière, comme au printemps et à l'été, en raison de l'accès éloigné pour lequel il pourrait être requis?
R) Oui, comme il est possible que l'on ait à aller chercher des patients dans des lieux éloignés qui ne pourraient être accessibles que par des appareils munis de flotteurs ou de skis, l'aéronef à voilure tournante doit être disponible 365 jours, 24 heures par jour, sept jours sur sept.
- 3) Une soumission qui ne répond pas aux exigences obligatoires sera-t-elle automatiquement rejetée?

Solicitation No. - N° de l'invitation
H3551-150951/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
H3551-150951

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
WPG-5-38100

Buyer ID - Id de l'acheteur
WPG206
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- R) Les critères obligatoires sont évalués sur une base de réussite-échec. Tous les critères obligatoires doivent être respectés. Si la soumission ne répond pas à une ou plusieurs exigences obligatoires, elle sera mise de côté.
- 4) Le versement d'une somme mensuelle maximale de 50 000 \$ à titre d'honoraires payés à l'avance constitue-t-il une exigence obligatoire?
- R) La Base de paiement indique que le budget mensuel maximal des frais des sommes versées à titre d'honoraires payés à l'avance est de 50 000 \$ par mois. Ne pas dépasser ce montant constitue une exigence obligatoire.
- 5) La DP mentionne que l'on pilotera l'aéronef sur des pistes en asphalte d'au moins 3 000 pieds ou des pistes de gravier et de pelouse de 3 500 pieds. Cela signifie-t-il que tous les aéronefs utiliseront des aéroports dont la longueur des pistes de gravier et de pelouse est inférieure à 3 500 pieds? Sinon, qu'est-ce qui comblera cet écart?
- R) La base principale du soumissionnaire doit comporter une bande d'atterrissage qui répond à cette exigence.
- 6) En ce qui a trait à la terminologie de la Base de paiement, que veut-on dire par « redevances d'atterrissage par positionnement »? Voulez-vous dire lorsque le patient est situé ou se trouve à la base d'attache?
- R) Veuillez consulter les modifications apportées au document de sollicitation.
- 7) L'équipe médicale sera-t-elle transportée au Centre de santé afin d'aller chercher le patient ou ce dernier doit-il se rendre sur la piste d'atterrissage? Faut-il assurer des soins de transferts à chaque lieu?
- R) Cela dépend de la communauté et de la condition médicale du patient. L'équipe au sol, qui n'est pas liée au contrat conclu par PACC, ira chercher le patient au lieu de destination.
- 8) Y a-t-il une date limite pour poser des questions?
- R) Toute question doit être envoyée au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de clôture de l'appel d'offres, soit le 22 décembre 2016 à 14 h (heure normale du Centre).
- 9) En ce qui a trait au critère obligatoire O4, peut-on répondre à cette exigence en détenant une expérience de vols nolisés combinée à une expérience de prestation de services paramédicaux au sol?
- R) Non. Il est obligatoire de détenir deux ans d'expérience en matière de prestation de services d'évacuation médicale par voie aérienne afin de répondre aux besoins complexes des soins de santé compris dans la présente DP.
- 10) Pour quelle raison la précédente DP liée à ce service a-t-elle été annulée? Quel est le raisonnement qui a sous-tendu votre décision?
- R) Il a été établi que la portée des travaux incluse dans la soumission A ne reflétait pas bien les besoins de Santé Canada et des régions sanitaires de Mamawetan Churchill River et de Keewatin Yatthe. On a modifié le modèle d'aéronef requis (aéronef principal, aéronef secondaire, aéronef de réserve, aéronef à voilure tournante) dans la demande de propositions B. Par conséquent, la Base de paiement a été modifiée afin de refléter ces modifications. Il convient également de noter que l'annexe 1 a été modifiée.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGES